



Paris, le 7 février 2022

INFORMATION SUITE ARTICLES DANS LE PARISIEN

Le groupe Korian a pris connaissance de deux articles du Parisien datés du 7 février (édition papier). Le groupe Korian conteste avec la plus grande vigueur les faits de maltraitance ou de rationnement alimentaire visés par ces articles. Au demeurant de tels propos -relayés par des avocats dont la déontologie leur impose pourtant la modération - revêtent un caractère diffamatoire dont le groupe Korian se réserve le droit de demander réparation devant les juridictions compétentes.

Le groupe Korian indique par ailleurs qu'il ne s'est vu notifier aucune plainte collective de familles.

Si tel devait être le cas, Korian prendra connaissance du détail de chacun des griefs qui seraient formulés et les traitera avec la plus grande considération.

Nous comprenons l'émotion que les familles peuvent ressentir dans de telles situations de fin de vie et veillons à apporter toujours la plus grande attention et transparence dans ces cas douloureux.

S'agissant spécifiquement du cas évoqué de Monsieur K. l'équipe médicale de Korian, après examen de son dossier, estime que les soins apportés ont été adaptés à l'évolution de son état de santé dans un contexte général de dégradation. Nous restons à la disposition de la famille pour mandater une expertise médicale qui serait réalisée par un expert médical externe.

Par ailleurs, une altercation a effectivement eu lieu une nuit entre deux résidents et la famille n'a pas été prévenue dès le lendemain matin. Nous nous en sommes excusés auprès de la famille lors d'une rencontre avec la direction du site.

S'agissant du dossier de Monsieur G. admis en 2015, dans un état de grande faiblesse et avec un tableau pathologique lourd, l'équipe médicale de Korian estime que les soins apportés tout au long du séjour, et en coordination avec l'Hôpital Américain, ont été adaptés à l'évolution de son état de santé et aux pathologies dont il souffrait. A la suite d'une réclamation, une expertise médicale amiable a été proposée à sa fille qui l'a acceptée en octobre 2020.

Cette expertise médicale a été confiée à un médecin expert indépendant désigné par l'assurance comme il est d'usage.



Après analyse des éléments médicaux, l'expert a conclu qu'il n'y avait pas eu défaut de prise en charge, ce qui a clôturé la réclamation en avril 2021.

Après avoir tenté de trouver des solutions de paiement pour sa fille et organisé un échéancier de recouvrement durant plus de 24 mois et à défaut définitif de paiement, l'établissement a malheureusement dû engager une procédure contentieuse.

À propos de Korian

Korian, premier Groupe européen de Soins au service des personnes âgées et fragiles.

www.korian.com

Korian est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris depuis novembre 2006 et fait partie des indices suivants : SBF 120, CAC Health Care, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et MSCI Global Small Cap

Ticker Euronext : KORI - ISIN : FR0010386334 – Reuters : KORI.PA – Bloomberg : KORI.FP

CONTACTS INVESTISSEURS

Sarah Mingham

Directrice des Relations Investisseurs
et des Financements

sarah.mingham@korian.com

Tél. : +33 (0)1 55 37 53 55

Carole Alexandre

Directrice Adjointe
des Relations Investisseurs

carole.alexandre@korian.com

Tél. : +33 (0)7 64 65 22 44

CONTACTS MEDIA

Cyrille Lachevre

Tél. : 06 20 42 12 08

Clachevre@cylans.ovh

Pascal Jentsch

VP International communications

Tél. 07 65 18 58 55

Pascal.jentsch-ext@korian.com

Marjorie Castoriadis

Responsable relations médias

Tél. : 07 63 59 88 81

Marjorie.castoriadis@korian.fr